Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026016_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-016

Le lundi 09 février 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, Maire.

Présents : Mme PÉTARD-VOISIN, M. LESNÉ, M. BRÉMOND, Mme TEBESSI, Mme LE FORT-PILLARD, M. PITON, M. LE GALL, Mme BRETON, M. GUIHEU, M. LAIZÉ, Mme BEAUSSÉ, Mme MACIÉ, M. DENIS, M. AIMARD, Mme LUSON, M. LE CUNFF, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. ARS, Mme LE DEVÉHAT, M. GUÉRIN et M. BOUGET.

Excusés : Mme PITOIS, M. MANGELINCK (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme YVET (pouvoir à Mme PÉTARD-VOISIN), M. GILBERT, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE (pouvoir à Mme BEAUSSÉ) et M. BOULOUX (pouvoir à M. LESNÉ).

Mme Victoria LUSON a été élue secrétaire.

Date de convocation : 27.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 27

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : BUDGET ANNEXE « ZAC DES ACQUÊTS » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : **M. LESNÉ**

Comme annoncé pendant le Débat d'Orientation Budgétaire, une somme de 250 K€ pourrait être prélevée sur l'excédent du budget annexe « ZAC des Acquêts » et transférée en recettes de fonctionnement dans le budget principal pour améliorer notre autofinancement.

La commune est en attente de la demande de remboursement par Rennes Métropole des frais liés à l'expropriation de terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC. Toutes ces dépenses, dont le transfert de 250 K€ seront financées par l'excédent de 1 130 K€. Il est prévu une clôture de la ZAC en 2026.

Vu les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er avril 2024,
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Ressources Humaines et Administration générale en date du 23 janvier 2026

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du 15 décembre 2025,
Considérant l'excédent 2025 de 1 129 705,81 € confirmé par les balances HELIOS issues de la Trésorerie de Guichen,
Considérant le projet du Budget Primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre et par nature

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (20 voix « Pour » et 7 Abstentions):

- approuve le vote par chapitre, en section de fonctionnement, tel que proposé ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260209-2026016_DEL-DE

CHAPITRES	LIBELLÉS	PROPOSITION BP 2026
011	Charges à caractère général	848 957,81
65	Autres charges de gestion courantes	250 003,00
67	Charges spécifiques	30 745,00
	TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES	**1 129 705,81**
	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	***0,00***
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 129 705,81**
CHAPITRES	**LIBELLÉS**	**PROPOSITION BP 2026**
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 129 705,81
70	Produits de gestion courant	0,00
	TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES	**1 129 705,81**
	TOTAL DES OPÉRATIONS D'ORDRE	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 129 705,81**

- adopte dans son ensemble le Budget Primitif 2026 du budget annexe « ZAC des Acquêts » tel que présenté ci-dessus et qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - section de fonctionnement 1 129 705,81 €
  - section d'investissement 0,00 €
- autorise Madame la Maire à exécuter le présent budget.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Victoria LUSON

La Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650 Ille et Vilaine

Chantal PÉTARD-VOISIN